



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 7 mai 2014 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2014-530

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 9 ET 16 AVRIL 2014 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 15 AVRIL 2014

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 9 et 16 avril 2014 ainsi que de la séance spéciale tenue le 15 avril 2014 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2014-531

PARTICIPATION DE MONSIEUR MICHEL PAQUETTE, MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - JOURNÉE DE FORMATION ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME - 14 JUIN 2014 - CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise d'urbanisme est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir l'urbanisme, l'environnement et l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise d'urbanisme offre aux membres du Comité consultatif d'urbanisme une journée de formation « L'organisation municipale et son comité consultatif d'urbanisme : rôles complémentaires »;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Gatineau sont appelés à analyser différentes demandes et à formuler des avis ou des recommandations en matière d'urbanisme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Michel Paquette, membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Gatineau, à participer à la journée de formation « L'organisation municipale et son comité consultatif d'urbanisme : rôles complémentaires » organisée par l'Association québécoise d'urbanisme qui se tiendra à Champlain le 14 juin 2014.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation d'une pièce de comptes à payer à être préparée par le Service de l'urbanisme et du développement durable, pour une dépense maximale de 740 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61330-435-29183	667,50 \$	Commissions et comités - Formation
04-13493	32,18 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	40,32 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} mai 2014.

Adoptée

CE-2014-532

SOUSSION 2013 SP 349 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - GESTION, PLANIFICATION ET EXÉCUTION - PROGRAMME DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2014 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Dessau inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour prendre en charge la gestion complète de tous les aspects de la réalisation des projets du programme de réfection du réseau routier 2014, pour un montant approximatif de 2 603 319,94 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 mars 2014, et ce, comme étant l'une des soumissions ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, et le prix le moins élevé compte tenu de l'égalité du pointage final entre deux firmes, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 du 19 juin 2012.

De plus, ce comité autorise la firme Dessau inc. à présenter pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire.

De plus, ce comité autorise la firme Dessau inc. à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10002-042-29184	155 944,29 \$	Honoraires professionnels - Divers
18-12004-001-29185	215 678,79 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc, d'égouts et du réseau routier
18-13008-001-29186	778 698,35 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc, d'égouts - Réseau routier 2014
18-14002-008-29187	499 999,99 \$	Taxe dédiée 2014 - Réfection d'infrastructures - Honoraires professionnels
18-14013-001-29188	597 946,74 \$	Honoraires professionnels - Projets d'infrastructures - Réseau routier 2015
06-30695-032-29189	100 000,00 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier - Trottoirs manquants
04-13493	113 212,44 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	141 839,34 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} mai 2014.

Adoptée

CE-2014-533

SOUSSION 2014 SP 058 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PROGRAMME DE RÉFECTION DE SENTIERS 2014 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Consultants S.M. inc., 885, boulevard de la Carrière, bureau 102, Gatineau, Québec, J8Y 6S6, pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux avec résidence dans le cadre du programme de réfection de sentiers 2014, pour un montant total approximatif de 68 122,69 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 mars 2014, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 du 19 juin 2012.

QUE ce comité autorise la firme Les Consultants S.M. inc. à présenter pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30385-007-29190	49 667,01 \$	Réfection du réseau routier - Sentiers récréatifs
06-30630-002-29191	11 781,59 \$	Asphaltage des chemins de gravier et des sentiers récréatifs - Sentiers récréatifs
04-13493	2 962,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 711,59 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2014.

Adoptée

CE-2014-534

SOUSSION 2014 SP 027 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - MESURES DE MODÉRATION DE LA CIRCULATION 2014 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Quadrivium Conseil inc., 290, boulevard Saint-Joseph, unité 2, Gatineau, Québec, J8Y 3Y3, pour l'élaboration de concepts, la participation à une rencontre de présentation de concepts, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux en résidence pour le projet de mesures de modération de la circulation 2014, pour un montant total approximatif de 83 355,44 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 février 2014, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 du 19 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12054-001-29192	75 188,96 \$	Mesures de modération de vitesse 2012 - Mesures d'atténuation de vitesse
04-13493	3 624,94 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 541,54 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2014.

Adoptée

CE-2014-535

SOUSSION 2014 SP 015 - RÉFECTION DE TOITURE - QUARTIER GÉNÉRAL DE LA POLICE - PHASE II - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - GILLES CARPENTIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Couvreur Rolland Boudreault, 2413-2276 Québec inc., 660, rue Auguste-Mondoux, local 4, Gatineau, Québec, J9J 3K3, pour la phase 2. Les travaux de réfection de la toiture du quartier général du Service de police du secteur de Gatineau, sur la base du prix forfaitaire inscrit à la formule de soumission pour un montant total de 367 690,05 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 1^{er} avril 2014, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14004-002-29193	331 666,82 \$	Enveloppe annuelle - Remplacement de toiture - Phase 2 - Quartier général de la police
04-13493	15 990,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	20 033,23 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2014.

Adoptée

CE-2014-536*

POURSUITE DU PROGRAMME D'ÉRADICATION DE L'HERBE À POUX

CONSIDÉRANT QUE par la recommandation CP-SLSDC-2010-72, le comité plénier a accepté de poursuivre, pour les trois prochaines années, le programme d'éradication de l'herbe à poux avec une évaluation du programme en 2013 afin de faire un bilan des actions réalisées et des résultats obtenus;

CONSIDÉRANT QUE les résultats du programme 2011-2013 démontrent qu'il est possible de lutter contre l'herbe à poux par la sensibilisation et des mesures de contrôle appropriées;

CONSIDÉRANT QUE par le plan d'action 2014-2018 de la Politique environnementale, la Ville s'est engagée à adopter les moyens de contrôle pour lutter contre l'herbe à poux et revoir les façons de faire à l'interne;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable recommandent au conseil d'octroyer un budget total de 60 000 \$ en 2014 et en 2015 et de 50 000 \$ en 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Commission Gatineau, Ville en santé recommande l'option B et l'ajout du projet pilote pour un montant total de 60 000 \$ pour 2014. Cependant, étant donné la responsabilité partagée de ce projet, le montant additionnel de 10 000 \$ devra être assumé par un partenaire;

CONSIDÉRANT QU'il serait préférable de revoir nos façons de faire pour les prochaines années et que la somme de 50 000 \$ serait nécessaire pour maintenir un minimum d'intervention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter :

- le dépôt du bilan 2011-2013 du programme d'éradication de l'herbe à poux;

- de financer la poursuite du contrôle de l'herbe à poux pour un montant total de 50 000 \$ pour l'année 2014;
- de reporter à l'étude du budget 2015, l'adoption des sommes nécessaires à la mise en œuvre du programme d'éradication de l'herbe à poux selon les possibilités de subventions qui découleront de la stratégie québécoise sur les pollens.

De plus, le directeur du Service de l'environnement est autorisé à signer une entente avec l'agence de la Santé publique de l'Outaouais pour la réalisation du projet pilote.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59120-972	2 000 \$	Politique de développement social - Subventions
02-59120-531	6 000 \$	Politique de développement social - Entretien des terrains
02-47200-531	29 000 \$	Fonds vert - Entretien des terrains
02-59120-341	13 000 \$	Politique de développement social - Avis et annonces

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} mai 2014.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-537

SOUSSION 2014 SP 067 - ENLÈVEMENT, REMPLACEMENT ET RÉPARATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Glissières Desbiens inc., 81, rue Jacques-Létourneau, Trois-Rivières, Québec, G9B 6E6, pour l'enlèvement, le remplacement et la réparation de glissières de sécurité, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant approximatif, pour deux ans, de 80 539,99 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 mars 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix soumis seront révisés selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-31520-521, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2015 et 2016 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31520-521-29194	36 324,68 \$	Signalisation - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	1 751,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 194,07 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} mai 2014.

Adoptée

CE-2014-538

SOUSSION 2014 SI 077 - LOCATION D'UN CAMION PLATE-FORME AVEC SYSTÈME DE LEVAGE DE TYPE CROCHET - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Bleu Pélican Ste-Thérèse, 115, boulevard Desjardins Est, Sainte-Thérèse, Québec, J7E 1C5, pour la location d'un camion plate-forme avec système de levage de type crochet pour sept périodes de 28 jours, au montant total de 33 527,73 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 mars 2014, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41541-515-29195	30 242,96 \$	Ajustements de structures - Location - Machinerie et véhicules
04-13493	1 458,04 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 826,73 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} mai 2014.

Adoptée

CE-2014-539*

ENTENTE ENTRE LE CARREFOUR CULTUREL ESTACADE ET LA VILLE DE GATINEAU POUR LE PROJET D'IMMOBILISATION DE LA SALLE DESJARDINS À BUCKINGHAM - SOUTIEN FINANCIER DE 168 059 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine ont recommandé favorablement le projet à la séance du 10 février 2014;

CONSIDÉRANT QUE le PIEC du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire est conditionnel à un montage financier entre les partenaires du milieu et que le montant du PEIC représente 38 % du projet;

CONSIDÉRANT QU'une entente de onze ans entre la Commission scolaire Cœur-des-Vallées et le Carrefour culturel ESTacade a été conclue pour la gestion de la salle Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme connaît du succès et que le milieu contribue activement au développement culturel du secteur de Buckingham et de Masson-Angers;

CONSIDÉRANT QUE le partenariat avec la Ville de Gatineau consolide la gestion déléguée pour ce secteur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente avec le Carrefour culturel ESTacade joint en annexe;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente avec le Carrefour culturel ESTacade;
- d'autoriser le trésorier à verser une subvention représentant 33 % des coûts du projet total, pour un maximum de 168 059 \$, au Carrefour culturel ESTacade, 580, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W1, pour le projet d'immobilisation de la salle Desjardins à Buckingham, conditionnelle au financement du PIEC du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et sur présentation des pièces justificatives par le Service des arts, de la culture et des lettres;
- d'autoriser le trésorier à puiser, à même les imprévus, la somme de 168 059 \$ pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72110-972	168 059 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-99900-999	168 059 \$		Imprévus - Autres
02-72110-972		168 059 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} mai 2014.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-540

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 14 - 7 217,45 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 15 - 310 582,93 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 14 - 2 254,49 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 14 - 645 926,55 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 14, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 15, la liste des réquisitions numéro 14 ainsi que la liste des embauches numéro 14 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 14	Pièces de comptes à payer	7 217,45 \$	14 au 18 avril 2014
Liste PD numéro 15	Pièces de comptes à payer	310 582,93 \$	14 au 18 avril 2014
Liste des réquisitions numéro 14	Pièces de comptes à payer	2 254,49 \$	14 au 18 avril 2014
Liste des embauches numéro 14	Embauche de personnel temporaire	645 926,55 \$	7 au 11 avril 2014

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} mai 2014.

Adoptée

CE-2014-541

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 15 - 9 866,82 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 16 - 472 720,12 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 15 - 6 671,62 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 15 - 870 220,18 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 15, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 16, la liste des réquisitions numéro 15 ainsi que la liste des embauches numéro 15 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 15	Pièces de comptes à payer	9 866,82 \$	21 au 25 avril 2014
Liste PD numéro 16	Pièces de comptes à payer	472 720,12 \$	21 au 25 avril 2014
Liste des réquisitions numéro 15	Pièces de comptes à payer	6 671,62 \$	21 au 25 avril 2014
Liste des embauches numéro 15	Embauche de personnel temporaire	870 220,18 \$	14 au 18 avril 2014

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} mai 2014.

Adoptée

CE-2014-542

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE L'OUTAOUAIS - 390..392, AVENUE DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais a obtenu, le 4 novembre 2003, une reconnaissance aux fins de l'exemption partielle des taxes pour l'immeuble situé au 390..392, avenue de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais a demandé la reconduction de l'exemption partielle des taxes foncières pour l'immeuble situé au 390..392, avenue de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption partielle de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption partielle de taxes foncières accordée à l'organisme Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais pour l'immeuble situé au 390..392, avenue de Buckingham.

Adoptée

CE-2014-543*

SUBVENTION DE 5 000 \$ - COMMISSION SCOLAIRE AU COEUR-DES-VALLÉES - AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE DU RUISSEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées se sont entendues ou s'entendront par un protocole d'entente sur les conditions d'utilisation de leurs équipements par l'autre partie afin de répondre aux besoins de leur clientèle respective;

CONSIDÉRANT QUE l'école du Ruisseau relève de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et est assujettie aux conditions faisant l'objet du protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

CONSIDÉRANT QUE l'école du Ruisseau désire aménager la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école du Ruisseau a fait une demande à la Ville de Gatineau pour une subvention afin de financer une partie des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire du conseiller Marc Carrière, accepte de verser un montant de 5 000 \$ à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'école du Ruisseau devant servir à cet aménagement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de verser la somme de 5 000 \$ à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'école du Ruisseau à titre de subvention pour l'aménagement de la cour d'école.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, à l'attention de monsieur Raynald Goudreau, directeur général, 582, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W2.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	5 000 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79947-692	5 000 \$		Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79947-972		5 000 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2014.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-544

SUBVENTION DE 100 \$ - SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS - ACTIVITÉ BÉNÉFICE - 4 JUIN 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Classique de Golf René-Brazeau, IGA Extra, 720, montée Paiement, Gatineau, Québec, J8R 4A3, à titre de subvention pour une activité bénéfique qui aura lieu le 4 juin 2014 au profit de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	100 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} mai 2014.

Adoptée

CE-2014-545

SUBVENTION DE 450 \$ - POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU - ACTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE DES ÉLÈVES HANDICAPÉS, EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE DE L'UNITÉ 6 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de la polyvalente Nicolas-Gatineau, 360, boulevard La Vérendrye, Gatineau, Québec, J8P 6K7, à titre de subvention pour les activités de fin d'année des élèves handicapés, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de l'unité 6.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	100 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79942-972	150 \$	Gilles Carpentier - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} mai 2014.

Adoptée

CE-2014-546

SUBVENTION DE 650 \$ - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BASEBALL DE NICOLAS-GATINEAU - ACTIVITÉS 2014 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 650 \$ à l'ordre de la Société de développement de baseball de Nicolas-Gatineau, à l'attention de madame Johanne Villeneuve, 8, rue de Duparquet, Gatineau, Québec, J8R 2Y4, à titre de subvention pour les activités 2014 pour l'équipe Attak de Gatineau – Midget AAA.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	500 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	150 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} mai 2014.

Adoptée

CE-2014-547

SUBVENTION DE 650 \$ - CLUB DE L'ÂGE D'OR DE TEMPLETON - ACTIVITÉS 2014-2015 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 650 \$ à l'ordre du Club de l'Âge d'Or de Templeton, à l'attention de monsieur Gabriel Charrette, président, 898, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 1V2, à titre de subvention pour les activités 2014-2015.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	200 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	200 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	150 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} mai 2014.

Adoptée

CE-2014-548 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - ÉCOLE MASSÉ - FÊTE DE FIN D'ANNÉE - 18 JUIN 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - CÉDRIC TESSIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'école Massé, 1, rue Saint-Alexandre, Gatineau, Québec, J8V 1A8, à titre de subvention pour la fête de fin d'année qui aura lieu le 18 juin 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	1 000 \$	Cédric Tessier - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} mai 2014.

Adoptée

CE-2014-549 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - ÉCOLE SAINT-RÉDEMPTEUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'école Saint-Rédempteur, 39, rue Saint-Florent, Gatineau, Québec, J8X 2Z8, dans le cadre du développement du projet de construction dans la cour d'école.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	1 000 \$	Denise Laferrière - De Hull-Wright - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} mai 2014.

Adoptée

CE-2014-550 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DES JARDINS TACHÉ - ACTIVITÉS ESTIVALES - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents des Jardins Taché, à l'attention de madame Geneviève Frenette, vice-présidente, 80, rue Sainte-Thérèse, Gatineau, Québec, J9A 2N3, à titre de subvention pour l'organisation des activités estivales.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	1 000 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} mai 2014.

Adoptée

CE-2014-551 **SUBVENTION DE 1 100 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 9988, STE-MARIA-GORETTI - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 100 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, Conseil 9988, Ste-Maria-Goretti, à l'attention de monsieur Georges Sanscartier, 664, rue de Duberger, Gatineau, Québec, J8P 3Y2, à titre de subvention pour différentes activités-bénéfices 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	1 100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} mai 2014.

Adoptée

CE-2014-552 **SUBVENTION DE 2 075 \$ - CLUB DES AÎNÉS DE ST-RENÉ - ACTIVITÉS 2014 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 075 \$ à l'ordre du Club des aînés de St-René, à l'attention de madame Liliane Charette, présidente, 400, rue Raymond, Gatineau, Québec, J8P 5H4, à titre de subvention pour les activités 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	1 000 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

02-79944-972	500 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	500 \$	Daniel Champagne - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	75 \$	Gilles Carpentier - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} mai 2014.

Adoptée

CE-2014-553

AUTORISER MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE APOLLON À REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ À TITRE DE PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SUR LES ARTS, LA CULTURE, LES LETTRES ET LE PATRIMOINE AU 27^e COLLOQUE « LES ARTS ET LA VILLE » QUI AURA LIEU À ALMA DU 4 AU 6 JUIN 2014 - 2 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, en vertu de sa résolution numéro CM-2013-986 du 19 novembre 2013, nommait madame la conseillère Mireille Apollon, présidente de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Mireille Apollon à titre de présidente de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine à représenter la municipalité au 27^e colloque « Les Arts et la Ville » qui aura lieu au Centre des congrès de l'Hôtel Universel d'Alma du 4 au 6 juin 2014.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 402,41 \$ à l'ordre de Les Arts et la Ville, 870, avenue de Salaberry, bureau 122, Québec, Québec, G1R 2T9, pour les frais d'inscription.

De plus, le trésorier est autorisé à rembourser les frais découlant de la présente autorisation jusqu'à un montant maximum de 1 600 \$, et ce, sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72135-311-32333	2 000 \$	Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2014.

Adoptée

CE-2014-554

SOUSSION 2013 SP 294 - SERVICES PROFESSIONNELS D'EXPERTS-COMPTABLES - ÉVALUATION DES COÛTS D'OPÉRATION DE CERTAINES ACTIVITÉS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme FMC Professionals inc., 69, rue Vaudreuil, Gatineau, Québec, J8X 2B9, pour la fourniture de services professionnels d'experts-comptables pour la réalisation d'évaluation des coûts d'opération de certaines activités du Service des travaux publics, sur la base des taux horaires soumis à la formule de soumission pour un montant approximatif total de 184 534,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 4 mars 2014, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection pour chacun des volets, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 du 19 juin 2012.

Le contrat prévoit que la Ville peut augmenter ou diminuer le nombre d'heures et que le paiement sera fait en fonction du nombre d'heures réellement effectué sur présentation de la facture et d'un rapport d'activités détaillé pour chacun des mandats.

Le contrat sera d'une durée de deux années prenant effet à compter de la date d'adjudication par ce comité avec la possibilité de le prolonger pour une période additionnelle d'une année.

Après la période initiale du contrat deux ans, les tarifs seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes au budget des années 2015-2017 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30111-419-29196	67 652,12 \$	Administration - Réalignement stratégique - Travaux publics - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	3 261,58 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 086,30 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2014.

Adoptée

CE-2014-555

DEMANDE DE FERMETURE DES RUES ET DE STATIONNEMENTS POUR L'ÉVÉNEMENT SOLDIER ON \ SANS LIMITES - 8 ET 9 MAI 2014

CONSIDÉRANT QUE le trajet de 1 km sur le territoire de la ville de Gatineau dans le cadre de l'événement Soldier On / Sans limites nécessite la fermeture de rues et de stationnements;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Gatineau assurera le contrôle de la circulation et des fermetures de rues;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs à la fermeture de rues et des stationnements, salaires des policiers et employés cols bleus sont entièrement aux frais de l'organisme Forces armées canadiennes situé au 4201, rue Labelle, Ottawa, Ontario, K1J 1J8 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la fermeture des rues et des stationnements ainsi que la prestation du Service de police, les 8 et 9 mai 2014, comme défini ci-dessous dans le cadre du relais Soldier On / Sans limites, à savoir :

Le parcours de 1 km sur le territoire de la ville de Gatineau implique l'escorte policière du groupe sur les artères suivantes, le 8 mai 2014 de 12 h 25 à 12 h 50 et de 13 h à 13 h 20 :

- Pont du Portage;
- Rue Laurier, entre le pont du Portage et le boulevard des Allumettières;
- Pont Alexandra.

La préparation de la parade du 9 mai 2014 sur le territoire de la ville d'Ottawa nécessite la fermeture du pont du Portage le 9 mai 2014 de 12 h 30 à 13 h;

Le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière de Transports Québec et du devis normalisé de la Ville de Gatineau;

- Assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer un nombre suffisant de policiers en devoir pour diriger et contrôler la circulation;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et festivals, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 2 000 000 \$.

Les véhicules d'urgence auront accès au parcours si une situation d'urgence l'impose. Les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et d'OC Transpo auront accès à la rue Laurier au besoin.

Adoptée

CE-2014-556

SOUSSION 2014 SI 073 - FOURNITURE DE ROTORS ET STATORS POUR POMPES MOYNO - SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Composants Industriels Wajax, 7475-510, boulevard Newman, LaSalle, Québec, H8N 1X3, pour la fourniture de rotors et stators pour pompes Moyno, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission pour un montant total approximatif sur trois ans de 37 908,79 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 1^{er} avril 2014, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Le présent contrat prendra effet à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif et se terminera le 1^{er} octobre 2016.

Après la première année du contrat, les prix seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les divers postes budgétaires d'inventaire.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2014.

Adoptée

CE-2014-557

SUBVENTION DE 850 \$ - FONDATION DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU - ACTIVITÉ BÉNÉFICE AU PROFIT DE L'AVENUE DES JEUNES, LE CENTRE D'INTERVENTION EN ABUS SEXUELS POUR LA FAMILLE ET SAGA JEUNESSE - 9 MAI 2014 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 850 \$ à l'ordre de la Fondation du Service de police de la Ville de Gatineau, Police communautaire, C. P. 1970, succursale de Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y9, à titre de subvention pour une activité bénéfique au profit de l'Avenue des jeunes, le Centre d'intervention en abus sexuels pour la famille et Saga Jeunesse le 9 mai 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-972	50 \$	Myriam Nadeau - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond - Aménagement - Subventions

02-79947-972	500 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2014.

Adoptée

CE-2014-558

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 151 345,58 \$ - ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. - TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2013-597 du 17 avril 2013, a octroyé un contrat à la firme Allen Entrepreneur Général inc. pour la réalisation des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham pour un montant total de 27 786 783,18 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu sa résolution numéro CE-2014-367 du 2 avril 2014, a entériné un premier ajustement de couts pour un montant total de 108 358,50 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Aecom pour un montant de 87 198,58 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par les délégations de pouvoir numéros 122211 et 122296;

CONSIDÉRANT QU'après révision, le consultant Aecom recommande un montant supplémentaire de 64 147,00 \$ incluant les taxes, concernant les travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 122211 et 122296 pour un montant de 87 198,58 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 64 147,00 \$ incluant les taxes dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham, portant le coût total de ce contrat à un montant de 28 046 487,26 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30707-017-29197	57 862,41 \$	Travaux de modernisation - Usine d'eau potable de Buckingham - Ajustements de contrat
04-13493	2 789,61 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 494,98 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 mai 2014.

Adoptée

CE-2014-559*

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME SANDRA STÉPHANIE CLAVET À TITRE DE CHEF DE SECTION DE L'ADMINISTRATION ET GREFFIER ADJOINT - SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chef de section de l'administration et greffier adjoint (poste numéro GRF-CAD-004 au plan d'effectifs des cadres) au Service du greffe, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil l'engagement à l'essai et la permanence de madame Sandra Stéphanie Clavet au poste de chef de section de l'administration et greffier adjoint (poste numéro GRF-CAD-004 au plan d'effectifs des cadres) au Service du greffe, sous la gouverne du greffier.

Le salaire de madame Sandra Stéphanie Clavet est établi à la classe 5, échelon 2 de la politique salariale des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Sandra Stéphanie Clavet sera assujettie à une période d'essai de douze mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Sandra Stéphanie Clavet est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article I. Elle bénéficiera de trois semaines de vacances dès son entrée en fonction.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service du greffe.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14100-115 – Service du greffe – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} mai 2014.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-560*

PROJET SPÉCIAL - POMPIERS TEMPORAIRES À LA LOGISTIQUE

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective pompiers 2008-2015 le 22 septembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE suite à une réorganisation du travail à la Section logistique du Service de sécurité incendie, il y a lieu de mettre sur pied un projet spécial;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues sur les modifications prévues à la lettre d'entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'entériner la lettre d'entente ENT-POM-13-08 intervenue entre la Ville de Gatineau et l'Association des pompiers et pompières de Gatineau afin de modifier la convention collective des pompiers, le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente jointe en annexe.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier ainsi que le directeur adjoint, Administration et finances et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer l'entente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2014-561

DEMANDE D'EXEMPTION DE SOUSCRIPTION AU FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a engagé, le 27 février 2012, un notaire à son service exclusif, nommément M^e Jacques Milot;

CONSIDÉRANT QUE les notaires qui sont au service exclusif d'une corporation municipale peuvent être exemptés de souscrire au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le notaire ci-dessous nommé demandera d'être exempté de souscrire au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec :

Jacques Milot (membre numéro M0692) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité déclare, aux fins du Règlement sur la souscription au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, que la Ville de Gatineau se porte garante et s'engage à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission du notaire M^e Jacques Milot (M0692) dans l'exercice de ses fonctions au sein de la Ville de Gatineau et à indemniser le Fonds d'assurance de tout déboursé ou toute indemnité qu'elle aurait à payer en conséquence d'une erreur ou d'une omission de M^e Jacques Milot (M0692) dans l'exercice de ses fonctions, même au-delà de la fin du lien d'emploi.

De plus, la Ville de Gatineau renonce à tout recours récursoire contre le notaire et la Chambre des notaires à titre d'assureur à même les actifs détenus spécifiquement à cette fin au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, ceci entre autres, en faveur de la Chambre des notaires et du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents pertinents pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2014-562

RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ 109496

CONSIDÉRANT QUE l'employé 109496 est absent de façon continue depuis le 7 juin 2010 suite à un accident du travail survenu le 31 juillet 2008;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 109496 à un statut temporaire et qu'il travaillait huit heures par semaine au moment de l'évènement;

CONSIDÉRANT QU'UN ergothérapeute a été retenu par la CSST pour évaluer la possibilité d'un retour au travail;

CONSIDÉRANT QUE ses conclusions sont à l'effet que les exigences physiques du poste de travail de l'employé 109496 ne respectent pas la plupart des limitations fonctionnelles;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des rapports médicaux des différents médecins de l'employé 109496 et des limitations fonctionnelles permanentes, la Ville de Gatineau n'a pu identifier aucun poste disponible répondant aux limitations fonctionnelles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé 109496.

Adoptée

CE-2014-563

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MARIE-FRANCE LAVIOLETTE À TITRE D'ADJOINT AU DIRECTEUR - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'adjoint au directeur (poste SRH-CAD-029 au plan d'effectifs des cadres) du Service des ressources humaines, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Marie-France Laviolette au poste d'adjoint au directeur (poste numéro SRH-CAD-029 au plan d'effectifs des cadres) du Service des ressources humaines, sous la gouverne du directeur.

Le salaire de madame Marie-France Laviolette est établi à la classe 4, échelon 7 de la politique salariale des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Marie-France Laviolette sera assujettie à une période d'essai de douze mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Marie-France Laviolette est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

Elle bénéficiera d'une allocation automobile annuelle de 1 720 \$.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 – Service des ressources humaines – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} mai 2014.

Adoptée

CE-2014-564

ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR YVELINO CHERY À TITRE DE TECHNICIEN - SUPPORT AUX USAGERS - DIVISION DU SERVICE AUX USAGERS - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toutes dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à l'engagement temporaire de monsieur Yvelino Chery sera au-delà de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité d'engager temporairement monsieur Yvelino Chery à titre de technicien, Support aux usagers à la Division du service aux usagers du Service de l'informatique pour la période du 28 avril au 24 octobre 2014 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement temporaire de monsieur Yvelino Chery à titre de technicien, Support aux usagers à la Division du service aux usagers du Service de l'informatique pour la période du 28 avril au 24 octobre 2014.

Le salaire de monsieur Yvelino Chery sera celui de la classe 7, échelon 1 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13430-132 – Service aux usagers – Temporaires – Blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 mai 2014.

Adoptée

CE-2014-565
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2015-1010 –
09.12.2015

CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉ 112911

CONSIDÉRANT QUE l'employé 112911 a été embauché le ou vers le 10 mars 2014 pour une période de formation et d'entraînement;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 112911 n'a pas complété la période de formation et d'entraînement à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par les représentants de la Ville;

CONSIDÉRANT la position concertée du service concerné et du Service des ressources humaines eu égard à la présente recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le congédiement de l'employé 112911.

Adoptée

CE-2014-566

RÈGLEMENT HORS COUR - INTACT ASSURANCE C. VILLE DE GATINEAU POUR BRIS D'AQUEDUC AU 63, RUE COUSINEAU

CONSIDÉRANT QUE le 29 août 2013, la Ville recevait signification par la demanderesse, Intact assurance, d'une requête introductive d'instance portant le numéro 500-22-204288-131;

CONSIDÉRANT QUE cette requête visait un remboursement découlant d'une indemnisation des assurées de la demanderesse suite à un bris d'aqueduc survenu le 22 janvier 2013 devant la propriété des assurées de la demanderesse située au 63, rue Cousineau;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse réclame à la Ville la somme de 39 654,32 \$;

CONSIDÉRANT QU'une analyse de la valeur dépréciée des dommages a été effectuée par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE des pourparlers de règlement hors cour ont eu lieu et que des modalités quant à une entente ont été convenues, sous réserve de l'approbation de ce comité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau de régler le présent dossier conformément aux modalités négociées à l'entente entre les parties et les procureurs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du présent litige conformément aux modalités négociées en retour de la signature d'une quittance finale et totale pour tous les dommages reliés directement ou indirectement aux faits allégués à la requête introductive d'instance amendée ainsi qu'un désistement desdites procédures.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19110-991-83138	13 500 \$	Assurances - Réclamations civiles - Réclamations de dommages et intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} mai 2014.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif